



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Demande groupée annuelle d'irrigation temporaire pour l'année 2025.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

DULONG

Prénom(s)

François

2.2 Personne morale

Dénomination

ADMIEN

Raison sociale

ADMIEN

N° SIRET

8 0 9 9 5 3 1 4 4 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

ASSOCIATION

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DULONG

Prénom(s)

François

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a) 16a)	Dossier Loi sur l'Eau (IOTA) à autorisation environnementale

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Prélèvement temporaire d'eau à usage d'irrigation pour la saison culturale 2025.

La demande d'autorisation temporaire de prélèvements d'eau à usage d'irrigation, pour la saison culturale 2024, regroupe les demandes de 94 irrigants pour 121 points de prélèvements.

Superficie prévisionnelle 2025 : 9579 ha soit 1.55 % de la SAU.

Volume prévisionnel 2025 : 14 736 352 m3

Il est à noter que le volume prévisionnel peut sensiblement changer lors du dépôt du dossier de la DDT et du respect de certaines réglementations sur les volumes consacrés par bassin versant qui va être en travail le mois prochain avec les services de l'état.

En effet, les dispositions 7B2, 7B5 et SN seront mis en place, ce qui réduira le volume prévisionnel. Les autorisations sont comme tous les ans environ entre 12 à 12.5 Mm3.

4.2 Objectifs du projet

Cette demande est déposée par l'A.D.M.I.E.N., l'Association pour le Développement et la Maîtrise de l'Irrigation dans les Exploitations de la Nièvre, désignée mandataire par le Préfet. La vocation de l'association est de fédérer les irrigants de la Nièvre sur un sujet aussi important en agriculture que l'irrigation.

Le rôle de l'association est de faciliter les démarches administratives des irrigants, de diffuser au groupe les évolutions techniques, et de les tenir informés sur l'état des ressources en eau et de les accompagner dans la gestion des volumes en cas de restriction (% tours d'eau, bulletin irrigation grâce à la mise en place de sondes tensiométriques).

La réalisation technique du dossier est déléguée à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, qui apporte sa technicité et son savoir-faire en gestion de groupe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pas de phases de travaux notoires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Prélèvement d'eau durant la campagne d'irrigation 2025 dans différentes types de ressources (cours d'eau, nappe d'accompagnement, captage de source, nappe profonde, retenue connectée et canal) de l'ordre de 14 736 352 m³ (prévisionnelle) sur 9579 ha.

Ces prélèvements d'eau se feront sur différents bassins versants.

Pour le SDAGE LB : Nohain Mazou, Loire (amont et aval), Allier, Acolin Colâtre, Nièvre, Vrille, Cheuille, Aron et Alène Cressonne.

Pour le SDAGE SN : Yonne aval, Beuvron et Sauzay

Un tableau en annexe des différentes communes où est présent de l'irrigation sera renseigné.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Arrêté désignation mandataire conformément à l'article R 214-24 du code de l'environnement.
Dossier Loi sur l'Eau à autorisation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de 9579 ha. Volume d'eau prélevé prévisionnel de 14 736 352 m3	ha m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Toutes les communes prises en compte dans le tableau en Annexe

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Toutes les communes prises en compte dans le tableau en Annexe

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Toutes les communes prises en compte dans le tableau en Annexe
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	La Frayère d'Alose
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	RNN 127 et Réserve naturelle régionale de la Loire Bourguignonne

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Les forages ou plans d'eaux utilisés pour le prélèvements d'eau à usage d'irrigation pour la campagne 2025 peuvent être présents pour certains dans une zone humide. Ces projets ont été antérieurement validés par la DDT de la Nièvre et ont pu faire l'objet de mesures de compensations si besoin pour la validation du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Tous les PPRI approuvés dans la nièvre.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Tous les ouvrages hydrauliques sont approuvés par la DDT dû au respect de la réglementation face au inondations.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le forage « le Vieux Glaut » à Fleury-sur-Loire exploite la nappe d'accompagnement de la Loire. Il est situé au sein du périmètre de protection éloigné du syndicat des eaux du SIAEP de Luthenay-Fleury.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	Prélèvement d'eau sur les parcelles présentes sur des sites NATURA 2000 (2678 ha de surface impacté sur les 9746 ha). Ces prélèvements sont validés par la DDT de la Nièvre sur le dossier loi sur l'eau d'autorisation environnementale. FR2600965 ; FR8310079 ; FR2612010 ; FR 2601010 ; FR2601017 ; FR2612002; FR2601012
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	nappe d'accompagnement et nappe souterraine sur les différents bassins versants cités en 4.3.2 de l'ordre de 14 736 352 m3.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	Tous les forages / plans d'eau ont reçu une autorisation de la DDT de la Nièvre lors de la validation via un dossier loi sur l'eau mentionnant les impacts éventuels et si besoin les mesures compensatoires réalisées pour pallier ces impacts.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Tous les forages / plans d'eau ont reçu une autorisation de la DDT de la Nièvre lors de la validation via un dossier loi sur l'eau mentionnant les impacts éventuels et si besoin les mesures compensatoires réalisées pour pallier ces impacts.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Tous les forages / plans d'eau ont reçu une autorisation de la DDT de la Nièvre lors de la validation via un dossier loi sur l'eau mentionnant les impacts éventuels et si besoin les mesures compensatoires réalisées pour pallier ces impacts.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Particulièrement les espaces agricoles
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Si éboulement, glissement de terrains. Pour les inondations, les ouvrages concernés ont une protection hermétique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Si éboulement, glissement de terrains. Pour les inondations, les ouvrages concernés ont une protection hermétique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'eau
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Parcelles agricoles

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Mise en place de cultures (maïs, soja, maraîchage) ayant un besoin en eau notoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier Loi sur l'Eau à autorisation environnementale	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DULONG

Prénom François

Qualité du signataire Président ADMIEN

À Nevers

Fait le 23/01/2025



Signature du (des) demandeur(s)

